

Groupe Airwell

Assemblée générale du 24 juin 2025

Septième résolution

Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction du capital

ERNST & YOUNG et Autres



Groupe Airwell

Assemblée générale du 24 juin 2025
Septième résolution

Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction du capital

A l'Assemblée Générale de la société Groupe Airwell,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de dix-huit mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être mis à la disposition des actionnaires dans le délai prescrit par l'article R. 225-89 du Code de commerce, soit à compter de la date de l'avis préalable de réunion valant avis de convocation publié au Bulletin des annonces légales obligatoires, les informations et documents définitifs nécessaires à son établissement nous ayant été communiqués tardivement.

Paris-La Défense, le 6 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Carine Malval